

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOLINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°234/2021

**Objet : Temps de travail : mise en place des 1 607 heures au 1er janvier 2022**

#### I- Contexte actuel

Le Président expose que La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 a fixé la durée annuelle du temps de travail dans les collectivités à 1607 heures pour un équivalent temps plein. Il était possible de déroger à cette disposition en autorisant le maintien des régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant la loi de transformation n°2019-828 du 6 août 2019 de la fonction publique a mis un terme à cette dérogation. Elle impose désormais aux collectivités et établissements concernés de définir de nouveaux cycles de travail répondant à l'application des **1 607 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Par ailleurs, lors de l'examen des comptes par la chambre régionale des comptes, il nous a été rappelé que la CCPH avait 8 jours supplémentaires (une semaine de congés supplémentaires et 3 jours de congés exceptionnels), au-delà de la durée légale.

Aussi, dans ce contexte particulier le groupe de travail constitué dès 2019 par le DGS a relancé le projet avec l'envoi d'un questionnaire à chaque service pour recenser l'état des lieux des pratiques et envisager les pistes d'ajustement en tenant compte des contraintes des services et des souhaits des agents.

Lors du Comité Technique du 16 novembre 2021, il a été présenté un nouveau projet d'organisation du temps de travail pour se mettre en conformité avec la loi.

#### II - Synthèse générale

Les observations transmises par les chefs de service montrent un souhait fort et unanime de maintenir les acquis au niveau du droit à congés et ils sont prêts à revoir à la hausse le temps de travail dans un cadre à définir.

L'évolution du temps de travail à la CCPH doit permettre de viser l'équité dans l'organisation et le fonctionnement des différents services, qui peuvent avoir au gré des transferts successifs et des créations de service, des modes opératoires différents.

La question du temps de travail ne doit pas se poser seulement sur le plan comptable mais elle doit également prendre en compte tous les aspects du rapport au travail (qualité de vie au travail, télétravail, modalité de pose des congés...).

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-234\_2021-DE

## Rappel du cadre légal du temps de travail

Ce que dit la loi selon le temps de travail	35 heures sur 5 jours	36 heures sur 5 jours
Nombre de jours dans une année	365 jours	365 jours
Droit à congé	5 X les obligations de la semaine à savoir 25 jours	5 X les obligations de la semaine à savoir 25 jours
Nombre de jours exceptionnels	0 jour	0 jour
Nombre de jours de WE	104 jours	104 jours
Nombre de jours fériés en moyenne	8 jours	8 jours
Nombre de jours RTT	0 jours	6 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours (365-25-104-8=228)	222 jours (365-25-104-8-6=222)
Base journalière de travail	7 heures (35 :5=7)	7,2 heures (36 :5=7,2)
Durée annuelle travaillée en heure	1 596 heures (228X7=1 596)	1 598,4 heures (222X7,2=1 598,4)
Jour de solidarité	7 heures	7 heures
Jours de fractionnés non déduits	1 à 2 jours selon la prise des congés entre le 1 <sup>er</sup> novembre N et le 30 avril N+1	1 à 2 jours selon la prise des congés entre le 1 <sup>er</sup> novembre N et le 30 avril N+1
Durée annuelle du temps de travail	1 603 heures arrondis à 1 607 heures	1 605,4 arrondis à 1 607 heures

### III - Les solutions pour la mise en place des 1607 heures en respectant la loi de transformation.

A la lecture de ce document 1, et conformément à l'avis du CT du 05/12/2018, la proposition repose sur les éléments suivants :

1°) Le maintien des acquis concernant les jours de congés annuels attribués aujourd'hui impose d'augmenter le temps de travail.

2°) Une réflexion doit être menée dans l'esprit des lignes directrices de gestion également sur la revalorisation du pouvoir d'achat pour tenir compte de l'augmentation du temps de travail. **Cette revalorisation dépendra des crédits budgétaires alloués par l'exécutif.**

### IV – Les propositions concrètes pour la mise en application

Cette mise en place des 1 607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2022 entraînera dans le même temps l'adaptation du règlement intérieur et l'adaptation des cycles de travail qui seront ajustés durant l'année 2022 pour une mise en œuvre au plus tôt.

Il est proposé de retenir trois scénarii au choix des agents à savoir :

**Scénario ❶** : Travailler 35 heures par semaine et ouvrir un droit à congés annuels de 25 jours. **Cette proposition sera retenue pour les agents annualisés, les agents à temps non complet et à temps partiel.**

**Scénario ❷** : augmenter le temps de travail à 37 heures par semaine et ouvrir un droit de 25 jours de congés annuels + 11 jours de RTT

**Proposition ❸** : maintenir le temps de travail actuel à 36 heures par semaine et ouvrir un droit à 25 jours de congés annuels + 6 jours de RTT

Rappel : à ce stade de l'étude réalisée, la majorité des agents est favorable pour travailler 37 heures par semaine (proposition ❷) selon l'avis des chefs de service.

C'est donc cette proposition qui sera priorisée.

Ces 3 scénarii pourront être organisés sur plusieurs cycles, à savoir 4,5 jours ou 5 jours sachant que certains postes sont annualisés.

## V – Les changements proposés

**Acte ❶** : suppression des congés d'ancienneté qui ne reposent sur aucun fondement légal

**Acte ❷** : prise en compte de la pénibilité pour le seul **service des ordures ménagères** au regard des horaires de nuit, de la pénibilité liée aux conditions climatiques et à la charge physique, des jours fériés travaillés. Attribution à ce titre **d'une semaine de congé supplémentaire** pour ces agents soit 5 jours.

**Acte ❸** : Sous réserve de la décision budgétaire annuelle de l'exécutif sur ce point, revalorisation salariale des agents de la CCPH en prenant en compte la différence des heures travaillées actuellement et les 1 607 heures à venir sur la base d'un forfait moyen calculé sur le coût moyen d'un jour épargné soit 100 €/jour.

**Acte ❹** : Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les services (sans exception) d'un suivi du temps de travail soit au moyen d'une badgeuse ou d'une fiche de déclaration du temps de travail visée par le chef de service et le DGS.

**Acte ❺** : Adaptation des plages fixes et des plages variables dès janvier 2022 dans les services concernés et d'un planning de congés annuel systématique dans tous les services.

**Le comité Technique du 16 novembre a émis à l'unanimité de ses membres un avis favorable à l'application des 1607 heures dans toutes ces conditions.**

Le Conseil communautaire à l'unanimité (6 abstentions) des suffrages exprimés :

- **ACTE** la mise en place effective des 1607 heures à la CCPH au 01 janvier 2022
- **ADOpte** les modalités de mise en œuvre des 1607 heures dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-234\_2021-DE

Berger  
Levrault

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-235\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

\* \* \* \* \*

N°235/2021

### **Objet : Contrat groupe mutuelle : Augmentation de la participation employeur**

Le Président expose que la Mutuelle Familiale a informé notre établissement (et la ville d'Héricourt, le CCAS d'Héricourt, la commune de Champey et le Sivu de Coisevaux) d'une hausse de l'ensemble des tarifs de + 7% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au motif du compte de résultat qui présente un ratio de sinistralité déficitaire.

Lors du Comité Technique du 16 novembre 2021, il a été présenté les nouveaux tarifs de la mutuelle ainsi que la participation employeur pour l'année 2022. L'ensemble des membres a émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

À ce jour, la CCPH prenait en charge 65% du tarif de base. Il est proposé d'accompagner dans les mêmes conditions la hausse annoncée afin de redonner du pouvoir d'achat aux agents de la CCPH. Cette hausse représenterait environ 4 000 € annuelle à prévoir au budget 2022.

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux tarifs de la Mutuelle Familiale appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon l'option de garantie choisie.

**1°) La garantie de base : c'est une protection qui répond aux besoins de base pour les soins courants, en cas d'hospitalisation, pour les soins dentaires, pour les soins d'optique...**

Situations Familiales	GARANTIE DE BASE		
	TARIFS	Participation Employeur	Participation Agent
	2022	2022	2022
Célibataire	62,51 €	42 €	20,51 €

Adulte+1enfant	93,95 €	58 €	35,95 €
Couple	93,95 €	58 €	35,95 €
Adulte+2enfants ou plus	142,36 €	87 €	55,36 €
Couple+1enfant	142,36 €	87 €	55,36 €
Couple +2enfants ou plus	142,36 €	87 €	55,36 €

2°) La garantie Alternative 1 : c'est une protection qui offre un meilleur remboursement des dépassements d'honoraire et une meilleure couverture de remboursement pour les soins courants, en cas d'hospitalisation, pour les soins dentaires, pour les soins d'optique...

Situations Familiales	GARANTIE ALTERNATIVE 1		
	TARIFS	Participation Employeur	Participation Agent
	2022	2022	2022
Célibataire	68,65 €	42 €	26,65 €
Adulte+1enfant	102,98 €	58 €	44,98 €
Couple	102,98 €	58 €	44,98 €
Adulte+2enfants ou plus	156,10 €	87 €	69,10 €
Couple+1enfant	156,10 €	87 €	69,10 €
Couple +2enfants ou plus	156,10 €	87 €	69,10 €

3°) La garantie Alternative 2 : c'est une protection qui offre des prestations renforcées et une meilleure couverture de remboursement pour les soins courants, en cas d'hospitalisation, pour les soins dentaires, pour les soins d'optique...

Situations Familiales	GARANTIE ALTERNATIVE 2		
	TARIFS	Participation Employeur	Participation Agent
	2022	2022	2022
Célibataire	79,49 €	42 €	37,49 €
Adulte+1enfant	119,24 €	58 €	61,24 €
Couple	119,24 €	58 €	61,24 €
Adulte+2enfants ou plus	179,94 €	87 €	92,94 €
Couple+1enfant	179,94 €	87 €	92,94 €
Couple +2enfants ou plus	179,94 €	87 €	92,94 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** la nouvelle grille de participation employeur,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2022.


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211209-235_2021-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°236/2021

### **Objet : Contrat groupe prévoyance : Mise en place d'une participation employeur**

Le Président expose que dans la continuité du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 qui décidait d'entrer dans la consultation engagée par le Centre de Gestion sur le dossier Prévoyance, le centre de gestion de la Haute Saône a retenu la Mutuelle Nationale Territoriale pour proposer à l'ensemble des collectivités adhérentes un contrat groupe de prévoyance attractif et garantir une stabilité tarifaire pour les 6 ans à venir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt avait mis en place un premier contrat avec l'assureur GRAS-SAVOYE, puis avait résigné un nouveau contrat avec la compagnie IPSEC par l'intermédiaire du courtier d'assurance Sofaxis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec une résiliation au 31-12-2021.

Lors du Comité Technique du 16 novembre 2021 il a été présenté la plaquette d'information sur cette nouvelle convention de prévoyance. Celle-ci permet d'offrir aux agents la possibilité de souscrire une assurance couvrant la perte de traitement lors d'absences pour maladie ou invalidité ou décès.

En effet tout agent placé en arrêt de travail pour maladie pendant plusieurs mois, perçoit à une date donnée la moitié de son salaire. L'enjeu de ce contrat groupe est de mettre à disposition de l'agent une aide financière lors d'événements majeurs.

Ce contrat propose aux agents :

-Une formule de base obligatoire qui permet de compenser financièrement une partie de la perte de salaire lorsque l'agent est placé en arrêt maladie durant plusieurs mois. L'agent adhérent se verra prélever 0,87 % de son traitement (traitement de base indiciaire + régime indemnitaire)

- D'autres garanties en option

Par ailleurs le centre de gestion en proposant ce contrat groupe invite chaque collectivité partenaire à déterminer par délibération un montant de participation unitaire par agent, sans pouvoir dépasser le montant total de la cotisation.

Il a été proposé au Comité Technique que la CCPH verse une participation de 10 € mensuel par agent.

Pour information, 82 agents étaient adhérents du précédent contrat. La dépense annuelle supplémentaire à prévoir pour le budget 2022 sera de 10 000 €.

Le comité Technique du 16 novembre a émis à l'unanimité de ses membres un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- D'adhérer à ce nouveau contrat groupe et de signer la convention correspondante,
- De verser une participation de 10 € mensuel par agent,
- De prévoir les crédits au budget 2022 pour cette participation.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-236\_2021-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOLINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°237/2021

### Objet : Mise en place du télétravail au 1er janvier 2022

Le Président expose que le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 a modifié le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Il est rappelé que le télétravail est défini comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Cette définition permet ainsi à tout fonctionnaire ou agents contractuels d'exercer ponctuellement le télétravail à son domicile ou tout autre lieu privé ou à usage professionnel.

La mise en place imposée du télétravail durant la crise sanitaire liée au covid-19 au sein de notre établissement nous a obligés à nous questionner et a révélé certaines complexités, à savoir :

- Certains métiers ne peuvent pas être télétravaillés (gardien d'équipement, animateur périscolaire, agent d'entretien, chauffeur, ripeur, agent en crèche...),
- Certains emplois nécessitent le recours à des bases de données dont l'accès sécuritaire est à étudier de manière approfondie,
- La nécessité d'emporter parfois au domicile certains dossiers et documents professionnels ce qui n'est pas toujours possible notamment pour les risques de pertes de dossier et pour la confidentialité de certaines informations,
- L'obligation d'instaurer un schéma organisationnel spécifique pour maintenir le lien avec l'ensemble du personnel et d'être en capacité d'évaluer et contrôler le télétravail afin d'éviter des situations litigieuses et inéquitables entre les agents.



Dans ce contexte si particulier, même si l'établissement privilégie le travail sur le lieu professionnel afin de maintenir l'esprit d'équipe et les liens interprofessionnels, il est proposé de mettre en place cette nouvelle forme d'organisation de travail particulière en l'intégrant comme un nouveau mode de travail possible. Et il est nécessaire d'en fixer le cadre et les modalités d'exercice en toute transparence.


Sur la base de l'avis du comité technique réuni le 16 novembre dernier, il est proposé dans un premier temps de réserver 6 jours de télétravail par an, sous réserve d'une demande motivée de l'agent au moyen d'un formulaire dédié, mentionnant l'activité spécifique sollicitée, validée par le chef de service et le DGS.

Ce dispositif assez limité à ce stade pourra évoluer par la suite lorsque les conditions de sécurisation de nos process auront abouti.

Ce nouveau mode d'organisation du travail ne sera pas pris en charge par l'employeur et aucune indemnité ne sera versée pour compenser le coût éventuel lié à des charges diverses (abonnement téléphonique, internet, ...) mais la collectivité se chargera d'équiper les agents en ordinateurs portables.

Une évaluation du dispositif sera faite à la fin de l'année 2022 afin d'examiner les conditions d'application et d'y apporter éventuellement les adaptations nécessaires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** de mettre en place le télétravail dans ces conditions.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211209-237_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-238\_2021-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Etaient présents :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

**Nbre de membres présents**

30

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Nbre de suffrages exprimés**

44

**Excusés :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

**Assistaient à la séance :**

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°238/2021

### **Objet : Présentation du rapport égalité femme - homme**

Le Président expose que les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce premier rapport permettra de fixer la situation actuelle mais aussi rappeler la cadre réglementaire qui s'impose aux collectivités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

### **1°) Rappel du cadre règlementaire en matière d'égalité femmes-hommes**

La loi du 6 août 2019 dit « loi de transformation » transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. En vertu de cet accord, de nouvelles obligations pèsent sur les employeurs, en particulier pour l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Un plan d'action pluriannuel doit être mis en place et doit comporter au moins trois mesures afin :

- d'évaluer, de prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- de garantir l'accès égal aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Pour mémoire, la CCPH s'est engagée avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion à mettre en place les actions suivantes :

- Veiller à la mixité des jurys de recrutement
-Veiller à la rédaction des fiches de postes neutres sans aucune connotation de genre
-Proposer des offres d'emplois sans connotation de genre
-Prise en compte des parcours professionnels antérieurs hors fonction publique
-Mise en œuvre d'un plan de déprécarisation en limitant les emplois à temps non complet
-Favoriser une organisation du temps de travail qui permette de mieux concilier les contraintes travail-famille
-Définir des modalités d'organisation et de suivi des formations visant à garantir un égal accès à la formation
-Intégrer dans le plan de formation une action de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et tout acte de discrimination sexiste.
-Communiquer en interne sur l'égalité Femme/Homme
-Favoriser l'égalité des rémunérations
-Conciliation temps personnel et temps professionnel (droit à la déconnexion, limiter les appels en dehors des plages de travail, limiter les réunions après 17h...)

## 2°) Données au sein de la CCPH

2-1 Nombre d'agents occupant un emploi rémunéré au 31/10/2021 par catégorie hiérarchique (A,B et C) et par sexe

*Ce graphique représente la répartition des femmes et des hommes au sein de la CCPH tout statut confondu (stagiaire, titulaire, non titulaire, contractuel) sur des emplois permanents. La majorité du personnel en poste dans l'établissement est un personnel féminin, de catégorie C.*

*La parité est respectée pour les agents de catégorie A et B.*

*Le comité de direction est paritaire.*

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

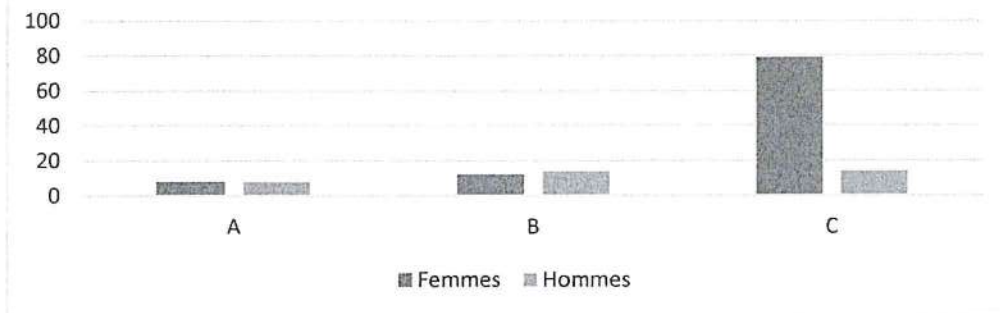
Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-238\_2021-DE

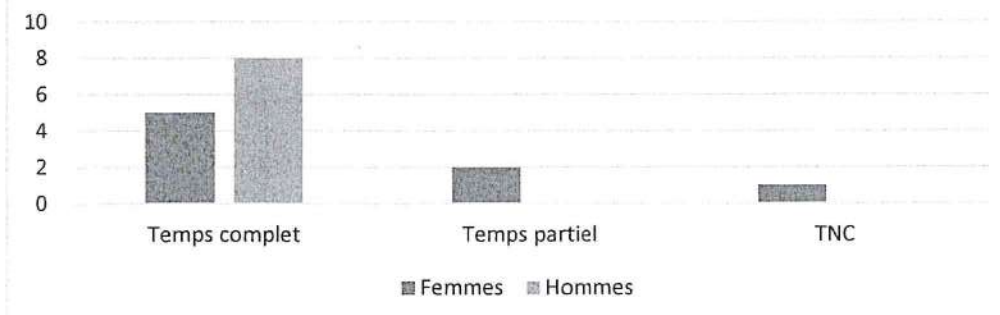
Personnel CCPH (au 31/10/2021)



2-2 Nombre d'agent occupant un emploi à temps complet, à temps non complet et à temps partiel par catégorie hiérarchique (A, B et C) et par sexe.

*Majoritairement l'effectif des agents cadres travaille à temps complet et seuls 3 cadres féminins n'exercent pas leur activité à temps complet (service crèche et école de musique).*

Catégorie A (au 31/10/2021)



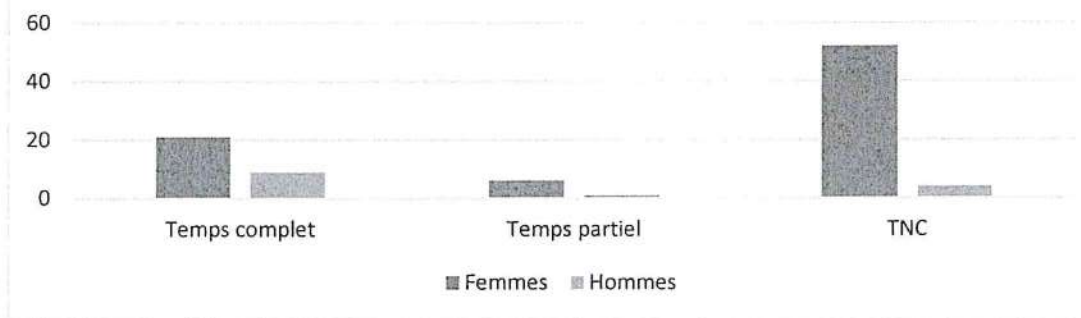
*Les cadres de catégorie B de la CCPH travaillent principalement à temps complet et les hommes comptabilisés à temps non complet sont principalement des assistants d'enseignement artistique de l'école de musique. Ils peuvent néanmoins compléter leur temps de travail dans d'autres collectivités.*

### Catégorie B (au 31/10/2021)



Les agents de catégorie C de la CCPH sont une population principalement féminine exerçant une activité à temps non complet que l'on retrouve dans les services du périscolaire, de la cuisine centrale, entretien des locaux.

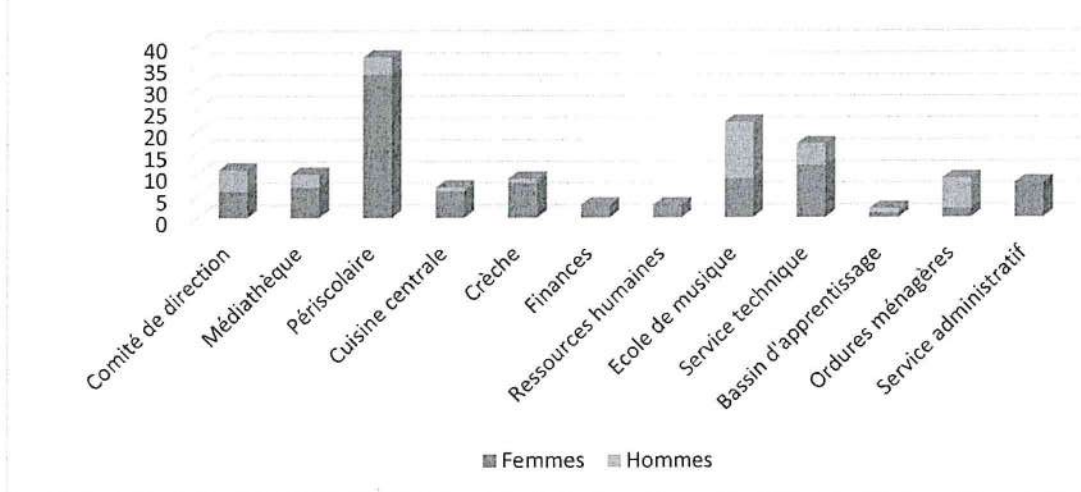
### Catégorie C (au 31/10/2021)



### 2-3 Répartition des agents par service et par sexe

Ce graphique donne une lecture de la répartition femme homme par services. Les femmes sont très présentes au périscolaire, service le plus « précarisé » au regard du nombre d'agents à temps non complet.

### Répartition par service (au 31/10/2021)



### 3°) Zoom sur la rémunération du personnel de la CCPH

La rémunération des agents est composée de 2 parties, à savoir un traitement indiciaire (déterminé par décret sur un cadre d'emploi, un grade, un échelon et un indice majoré) et un régime indemnitaire défini par des groupes de fonction.

Ainsi à métier équivalent, la rémunération est identique quel que soit le genre du salarié.

La CCPH peut s'enorgueillir de ne faire aucune distinction entre un salarié femme et un salarié homme sur le plan de la rémunération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ACTE** de la présentation de cette étude.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-238\_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-239\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

30

**Nbre de suffrages exprimés**

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Étaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°239/2021

### **Objet : Ressources humaines : Transformations et création de postes**

#### **Transformation et création d'emplois permanents au sein du service Périscolaire**

Le Président expose qu'un agent occupe actuellement un emploi d'adjoint d'animation en CDD (16h30 par semaine) pour renfort d'activité. Il donne pleinement satisfaction dans son travail. Cet agent exerce en parallèle une activité privée pérenne et dans ce contexte, il souhaiterait poursuivre sa mission au sein du service périscolaire de la CCPH pour 16h30 par semaine et garder son activité professionnelle hors périscolaire. Il est proposé de fidéliser l'agent sur l'emploi occupé et de créer un poste d'adjoint d'animation à 16h30 par semaine.

D'autre part, un autre agent actuellement en poste sur un emploi d'adjoint d'animation en CCD (12 heures par semaine) pour renfort d'activité, donne également satisfaction dans son travail. Durant la période scolaire de Septembre 2020 à Août 2021, ce contractuel a effectué 210 heures complémentaires. Il est proposé d'intégrer l'agent dans l'équipe des agents permanents et de créer un poste d'adjoint technique à 15 heures par semaine.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un agent contractuel en CDI sur un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, travaillant pour 9,57 heures par semaine a fait valoir ses droits à la retraite. Afin de faciliter le recrutement d'un agent sur ce poste dont les heures sont mutualisées avec une autre collectivité, il est proposé de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 9,57 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique à 12 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Transformation et (re) création d'un emploi permanent au sein du service des ordures ménagères**

Après le décès brutal d'un agent au service des ordures ménagères, il est nécessaire de procéder à un recrutement.

L'agent était titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures par semaine et le recrutement sur ce grade est très difficile. Aussi pour faciliter l'embauche d'un salarié et permettre de l'intégrer dans l'équipe il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de créer dans le même temps un poste d'adjoint technique à temps complet.

La CCPH a récemment recruté un adjoint technique à temps complet au sein du service technique en utilisant au tableau des effectifs un emploi vacant du service des ordures ménagères. Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le service des ordures ménagères dans le cadre du remplacement d'un agent parti à la retraite.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **DECIDE** de transformer et de créer les emplois décrits ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-239\_2021-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°240/2021

### **Objet : AED – Attribution d'un fonds de concours aux communes de Villers sur Saulnot et Vyans le Val**

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de Villers-sur-Saulnot a réalisé des travaux de voirie et sollicite à ce titre le fonds de concours AED auprès de la CCPH. Le dossier de demande du fonds de concours est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	19 636.80 €	Etat (DETR)	9 819.00 €
		CCPH AED	1 472.85 €
		Commune	8 345.30 €
TOTAL	19 636.80 €	TOTAL	19 636.80 €

- La commune de Vyans-le-Val a réalisé des travaux de voirie et sollicite à ce titre le fonds de concours AED auprès de la CCPH. Le dossier de demande du fonds de concours est complet avec le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	20 892.50 €	Département	11 585.00 €
		CCPH AED	1 737.75 €
		Commune	7 569.75 €
TOTAL	20 892.50 €	TOTAL	20 892.50 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les 2 fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de **3 210.60 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à leur versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-240\_2021-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Berger", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-241\_2021-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°241/2021

### **Objet : Habitat 2020 : Soutien financier à Habitat 70 pour la création de logements locatifs à Brevilliers**

Le Président expose que le 30 septembre, le Conseil Communautaire avait adopté la délibération 186/2021 pour l'acquisition par HABITAT 70 d'un immeuble locatif et la création de 4 logements à Brevilliers.

Cependant, le projet étant plus global, il convient de compléter la délibération. En effet, le projet compte en réalité 2 opérations, la première d'acquisition d'un immeuble locatif et la seconde de construction d'un immeuble.

Pour rappel, la Communauté de Commune du Pays d'Héricourt accompagne les projets de construction de logements sur un montant de **3 000 € par logement** et la commune d'accueil abonde, quant à elle, de 2 000 € par logement. Le Conseil Départemental, pour sa part, pour ce type d'opération, réserve une Aide à la Pierre de 5 000 € par logement à condition toutefois que les collectivités contribuent à même hauteur.

Les 2 opérations sont les suivantes :

- **Acquisition d'un immeuble de 4 logements** : participation de la CCPH sur ce projet à hauteur de 12 000 € (4X 3 000 €/logt) conformément à ses engagements sur ces politiques de logement.

Le versement de la participation communautaire est conditionné par l'achat de l'immeuble et l'aménagement de logements locatifs.

- **Construction d'un immeuble de 4 logements** : participation de la CCPH sur ce projet à hauteur de 12 000 € (4X 3 000 €/logt). Le versement de la participation communautaire est conditionné par la construction de l'immeuble et l'aménagement de logements locatifs.

Les crédits seront inscrits au budget 2022 mais les versements pourront s'échelonner sur plusieurs exercices en fonction de l'avancement des opérations.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ACTE** de la participation de la CCPH à hauteur de 24 000 € pour les 2 projets à Brevilliers portés par HABITAT 70,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2022,
- **DECIDE** d'annuler la précédente délibération n°186/2021.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-241\_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-242\_2021-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°242/2021

### Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 nouveau dossier « HABITER MIEUX » est aujourd'hui présenté :

HABITER MIEUX	
Propriétaire	COLIN CLAIRE
Adresse	1 RUE DES VIGNES 70400 VYANS LE VAL
Type de travaux	CHAUFFAGE - ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	35 342.86 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°243/2021

### **Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2021 avant l'adoption du budget primitif 2022**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2022. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2021	Autorisation 2022
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
20 « Immobilisations incorporelles »	173 475,76 €	43 368,94 €
204 « Subventions d'équipement versées »	820 287,91 €	205 071,98 €
21 « Immobilisations corporelles »	712 141,79 €	178 035,45 €
23 « Immobilisations en cours »	1 563 951,12 €	390 987,78 €
TOTAL	3 269 856,58 €	817 464,15 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2022 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2021 au budget principal.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-243\_2021-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. B. B.", enclosed within a blue rectangular frame.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°244/2021

### **Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2021 avant l'adoption du budget annexe OM 2022**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs au mois d'avril 2021 y compris les budgets annexes dont celui des ordures ménagères.

Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.


#### **BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES**

<b>21 « Immobilisations corporelles »</b>	397 074,57 €	<b>99 268,64 €</b>
<b>23 « Immobilisations en cours »</b>	100 000,00 €	<b>25 000,00 €</b>
TOTAL	497 074,57 €	<b>124 268,64 €</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à engager sur 2022 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20211209-244_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°245/2021

### **Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2021 avant l'adoption du budget annexe CAPC 2022**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets en avril 2022. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2021	Autorisation 2022
<b>BUDGET CAPC</b>		
20 « Immobilisations incorporelles »	1 000,00 €	250,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	1 818,89 €	454,72 €
23 « Immobilisations en cours »	107 720,75 €	26 930,19 €
TOTAL	110 539,64 €	27 634,91 €



Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à engager sur 2022 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice 2021 au budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-245\_2021-DE

Berser  
Levraut



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°246/2021

### **Objet : Budget Principal : Décision modificative budgétaire n°2**

Le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2021 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1<sup>ère</sup> décision modificative le 6 juillet.

Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 2<sup>ème</sup> décision modificative.

Celle-ci fait suite :

- à la déduction du contingent du SDIS des attributions de compensation 2021 qui se traduit par :
- la modification des AC (346 099,69 € et – 29 277,41 €) en recettes et dépenses de fonctionnement.
- l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Héricourt (délibération 165 du 09/09/2021) d'un montant de 288 692 € en dépenses de fonctionnement
- à l'adoption de la répartition libre du FPIC, avec un reversement total aux communes (- 6000 €) en recettes de fonctionnement
- à l'avenant à la concession de services publics avec l'association Les Francas (- 120 574,48 €) et dépenses et recettes de fonctionnement
- à un ajustement du versement des fonds de concours (1 200 €) en dépenses d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est opéré sur le chapitre 12 Dépenses de personnel afin d'ajuster comme chaque année les crédits.

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>		<u>Dépenses</u>	
611 Contrats prestations services	- 120 574,48 €	2041412 Communes du GFP – Bâtiments et installations	1 200,00 €
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>- 120 574,48 €</b>	<b>Total Chapitre 204</b>	<b>1 200,00 €</b>
6331 Versement mobilité	3 000,00 €	020 Dépenses imprévues (investissement)	- 1200,00 €
64118 Autres indemnités	50 000, 00 €	<b>Total Chapitre 020</b>	<b>- 1200,00 €</b>
64168 Autres emplois d'insertion	20 135,10 €		
6455 Cotisations pour assurance du personnel	7 500,00 €		
<b>Total Chapitre 012</b>	<b>80 635,10 €</b>		
739211 Attributions de compensation	-29 227,41 €		
<b>Total Chapitre 014</b>	<b>-29 227,41 €</b>		
657341 Communes membres du GFP	288 692,00 €		
<b>Total Chapitre 65</b>	<b>288 692,00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>219 525,21 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
73211 Attributions de compensation	346 099,69 €		
73229 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 6 000,00 €		
<b>Total Chapitre 73</b>	<b>340 099,69 €</b>		
7478 Autres organismes	- 120 574,48 €		
<b>Total Chapitre 74</b>	<b>- 120 574,48 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>219 525,21 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 906 728,04 €.

La section d'investissement s'équilibre à 4 045 303,03 € sans changement.

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 13 952 031,07 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°2 du Budget Principal 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-246\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°247/2021

### **Objet : Budget annexe Ordures ménagères : Décision modificative budgétaire n°2**

Le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2021 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet de régulariser l'annulation de la REOMI 2017, 2019 et 2020 pour quelques usagers suite à une demande de la part du trésorier ou suite à la vente de leur bien.

Il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 560 € et de diminuer le chapitre 022 « Dépense imprévues » de 560 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

#### **En dépense de fonctionnement :**

##### **Chapitre 67 c/673 – Charges exceptionnelles**

BP : 6 126 €	DM : + 560 €	nouveaux crédits : 6 686 €
--------------	--------------	----------------------------

##### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**

BP : 9 614 €	DM : - 560 €	Nouveaux crédits : 9 054 €
--------------	--------------	----------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-247\_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Berger', with a long horizontal line extending to the right.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-248\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°248/2021

### **Objet : Admission en non-valeur au titre des créances éteintes**

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Pour le budget annexe ordures ménagères, la fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 836 factures en 2021 (24 492 en 2020) pour 9 841 abonnements (9 787 en 2020).

Il est proposé d'admettre en non-valeur uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Il s'agit donc de présenter au titre des créances éteintes les dossiers transmis par le comptable qui concernent soit une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, soit une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

À défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
<b>TOTAL HÉRICOURT</b>	<b>60.65 €</b>	<b>111.34 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>175.65 €</b>	<b>177.90 €</b>	<b>525.54 €</b>	PRP sans LJ
<b>TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)</b>	60.65 €	111.34 €	0.00 €	0.00 €	175.65 €	177.90 €	525.54 €	

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **525,44 €** portant sur les années de 2015 à 2020.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de **525,44 € pour les créances éteintes au compte 6542.**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-248\_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°249/2021

### Objet : Cession de véhicule et sortie de l'inventaire communautaire

Le Président expose que le véhicule Boxer de marque Peugeot immatriculé 3794 MX 70 utilisé par le service des ordures ménagères pour la dotation de bacs est arrivé en fin de vie.

Ce bien acheté en 2006 est totalement amorti depuis 2016.

Lors des négociations pour l'achat d'un nouveau véhicule destiné aux services administratifs, le prestataire a proposé le rachat de ce véhicule pour la somme de 378.76 € TTC.

Le Boxer « jaune » doit donc être sorti de l'inventaire (N° inventaire : 23-001, Code du bien : 2006/008) et apparaîtra dans l'annexe budgétaire (cession à titre onéreux) pour 378.76 € TTC.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier concernant la cession de ce véhicule,
- **DECIDE** de sortir ce véhicule de l'inventaire communautaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt le 10 décembre 2021

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-250\_2021-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°250/2021

### **Objet : Cession de locaux au cabinet Delplanque**

Le Président expose que le cabinet de géomètre expert Delplanque - Meunier a repris l'activité de M. HERARD en février 2010 et occupe une cellule d'environ 75 m<sup>2</sup> au centre d'affaires depuis mars 2010.

Le cabinet compte 2 agences, l'une à Héricourt avec 6 salariés, l'autre à Luxeuil avec 4 salariés.

Viennent s'ajouter 2 gérants associés, M. Delplanque et M. Meunier respectivement basés à Héricourt et Luxeuil.

Le cabinet a un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 950 000 €.

En raison du développement progressif de son activité et des recrutements effectués, M. DELPLANQUE est à l'étroit sans ses bureaux et nous a fait part de son souhait d'acquérir la cellule qu'il occupe ainsi que celle adjacente (prochainement libérée par l'entreprise SKILZ).

Le prix proposé de 1 100 € HT du m<sup>2</sup> a été accepté par courrier reçu du cabinet Delplanque – Meunier soit pour une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> un prix de 165 000 € HT

S'agissant de la première cession au sein du Centre d'affaires, il sera nécessaire de créer une copropriété, de rechercher un gestionnaire, de détacher le bâtiment pour disposer d'une assiette foncière propre et de gérer les écritures patrimoniales ad hoc compte tenu des opérations d'amortissements.

Nous solliciterons les services de la DGCL et de la DGFIP afin que cette recette exceptionnelle de cession soit inscrite de manière dérogatoire en recette de fonctionnement au budget 2023.

Les différentes formalités à accomplir seront présentées dès que possible à un prochain conseil communautaire mais il convient de se prononcer dès à présent sur la cession afin que le cabinet Delplanque – Meunier puisse engager les procédures d'acquisition et en finaliser le financement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** la cession des 2 cellules du rez-de-chaussée du Centre d'affaires au cabinet Delplanque – Meunier ou toute SCI susceptible de se substituer au prix de 1 100 € HT du m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le Président à la signature de l'acte notarié,
- **AUTORISE** le Président à engager la mise en copropriété et à diviser l'assiette foncière,
- **AUTORISE** le Président à se rapprocher de notre actuel gestionnaire SOLIHA pour la gestion de la copropriété,
- **AUTORISE** le Président à saisir la DGCL et la DGFIP pour inscrire la recette en section de fonctionnement,
- **DECIDE** d'inscrire la recette de cession au budget annexe 2022 et les dépenses associées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-250\_2021-DE

Berger  
Levrault

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-251\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

30

**Nbre de suffrages exprimés**

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°251/2021

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire**

Le Président expose que conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

04/11/21	M465/2021	EST IMPRIM	Fournitures	Edition magazine automne 2021	25110 AUTECHAUX	5745,00 € HT
10/11//21	M474/2021	NEDEY	Fournitures	Achat véhicule C3 Aircross	90000 BELFORT	16887,71 € HT
25/11/21	M504/2021	F&SI	Fournitures	Ordinateurs, abonnements et licences Microsoft + installation	70400 HERICOURT	7881,16 € HT
30/11/21	M517/2021	LOCATR UCKS	Fournitures	Achat Master occasion	25400 EXINCOURT	19500,00 € HT
02/12/21	M519/2021	ESE	Fournitures	Bacs de collecte	71108 CHALON SUR SAÔNE	5985,96 € HT

☉ Contrat de location : NEANT

☉ Contrat d'assurance : NEANT

☉ Régies comptables : NEANT

- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ 11 contrats de travail à durée déterminée soit :

1 contrat du 22 novembre 2021 au 31 août 2022, 1 contrat du 25 novembre 2021 au 31 août 2022, 2 contrats pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2021, 2 contrats pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021,

2 contrats du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2021, 1 contrat du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 janvier 2022,

1 contrat du 02 novembre 2021 au 30 avril 2022, 1 contrat du 8 novembre 2021 au 7 mai 2022 :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	1	18h	1
Renfort d'activité	1	28h	1
<b>CUISINE</b>			
Vacance de poste	2	25h	1
Remplacement	2	25h	1
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Remplacement	1	35h	1
<b>MULTI-ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	30h	1
Remplacement	1	35h	1
<b>TECHNIQUE</b>			
Vacance de poste	1	20h	1
Vacance de poste	1	35h	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

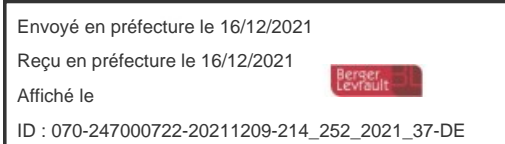


ID : 070-247000722-20211209-251\_2021-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 décembre 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

**Étaient présents :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Nbre de membres présents

30

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

44

**Excusés :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

**Assistaient à la séance :**

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°252/2021

### **Objet : Refacturation au CPI Etobon Belverne pour le contingent incendie**

Le Président expose que depuis 2016, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier (PFF), la CCPH prend en charge le contingent incendie de chaque commune membre (délibération n°166 du 11 décembre 2015).

Cette décision fait suite à la loi NOTRe, permettant aux Communautés de Communes de se substituer à leurs communes membres dans le paiement du Contingent Incendie.

Cette opération étant neutre au niveau financier, le montant du SDIS est ainsi déduit de la fiscalité à compenser aux communes dans le cadre du PFF.

Or, l'article 6 des statuts du syndicat du CPI de ETOBON-BELVERNE prévoit que les 2 communes versent leur contribution au contingent incendie au syndicat du CPI qui le reverse ensuite à la CCPH.

En conséquence les communes d'Etobon et de Belverne ont réglé leurs cotisations Contingent Incendie pour 2021 directement au syndicat du CPI respectivement à hauteur de 1 839,33 € et 1 405,25 € et dans le même temps la CCPH a versé ces mêmes montants au SDIS pour un total de 3 244,58 €.

Il convient donc de régulariser cette situation en demandant au syndicat du CPI le reversement des contingents des 2 communes à hauteur de **3 244,58 €**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement du Contingent Incendie 2021 des communes d'Etobon et de Belverne, auprès du syndicat du CPI pour un montant de **3 244,58 €**.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 070-247000722-20211209-214\_252\_2021\_37-DE

